



## Conseil Communautaire du 4 juin 2024

### Délibération n°2024-66

**Thème :**  
**Institution et vie politique**

**Objet :**  
**Conseil d'Administration de la Conférence des Hautes Vallées - Modification**

**Pôle :**  
**Compétitivité et Attractivité**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 mai 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Emeric SALLE, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Eric PEYTHIEU  
Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Jean-Franck VIOUJAS  
André MARTIN donnant pouvoir à Patrick MICHEL  
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ  
Pierre LEROY donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI  
Corinne CHANFRAY donnant pouvoir à Hervé PUY  
Marine MICHEL donnant pouvoir à Arnaud MURGIA  
Gilles PERLI donnant pouvoir à Emeric SALLE.

**Absent excusé :**

Gabriel LEON.

**Absents :**

Christian JULLIEN, Corinne ASCHETTINO.

**Secrétaire de séance :**

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : Emeric SALLE

**Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** les statuts de la Communauté de Communes qui identifient la compétence « définition et mise en œuvre des politiques contractuelles proposées par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou le PETR dont notamment le développement de la coopération transfrontalière franco-italienne. »;
- VU** les statuts de la Conférence des Hautes Vallées (CHAV) ;
- VU** la délibération afférente à l'approbation des statuts de la CHAV ;
- VU** la délibération n°2020-78 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes du Briançonnais au Conseil d'Administration de la CHAV ;
- VU** la délibération n°2023-73 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 modifiant le Conseil d'Administration des Hautes Vallées ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 23 mai 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 28 mai 2024 ;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Guy HERMITTE à la Présidence de la CHAV en accord avec les membres du Bureau de la CHAV ;
- CONSIDÉRANT** que par délibération n°2023-73 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur le Président, en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de l'association et Monsieur Guy HERMITTE, suppléant ;
- CONSIDÉRANT** qu'en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes du Briançonnais au Conseil d'Administration de la CHAV, M. Guy HERMITTE ne peut pas présenter sa candidature à la présidence de la CHAV ;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L2121-21 précité, le Conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;
- CONSIDÉRANT** qu'au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité ; (1 abstention : Francine DAERDEN)**

- Désigne M. Guy HERMITTE, en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes du Briançonnais auprès du Conseil d'Administration de la CHAV ;

**AR Prefecture**

005-240500439-20240604-2024\_66-DE  
Reçu le 12/06/2024

- Désigne M. Eric PEYTHIEU, en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes du Briançonnais auprès du Conseil d'Administration de la CHAV.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président

Arnaud MURGIA



Date de publication : **12 JUIN 2024**  
Date de Transmission en Préfecture : **12 JUIN 2024**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.